



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ACRYLAWAY HIGH T BG

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ACRYLAWAY HIGH T BG

Numéro du produit 57102

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Biocatalyseur

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Belgium  
Riverside Business Park Building G  
Bd International 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
Belgium  
+32 (0)2 525 05 11  
+32 (0)2 520 17 51  
sds@univar.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 57102

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger EUH208 Contient du ASPARAGINASE. Peut produire une réaction allergique.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

## ACRYLAWAY HIGH T BG

|                                               |                      |
|-----------------------------------------------|----------------------|
| <b>ASPARAGINASE</b>                           | <b>0.1 - &lt; 1%</b> |
| Numéro CAS: 9015-68-3                         | Numéro CE: 232-765-3 |
| <b>Classification</b><br>Resp. Sens. 1 - H334 |                      |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**Commentaires sur la composition** Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|                             |                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Information générale</b> | Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.                                                                                                                                                                   |
| <b>Inhalation</b>           | Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.                                                               |
| <b>Ingestion</b>            | Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau (200-300 ml). Consulter un médecin si une gêne persiste.                                                                                                                 |
| <b>Contact cutané</b>       | Laver vite et rincer la peau contaminée avec de l'eau. Enlever rapidement les vêtements imbibés et rincer la peau avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| <b>Contact oculaire</b>     | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.                       |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>       | Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Essoufflement. Respiration sifflante/difficultés à respirer. Toux. Les effets peuvent être retardés. |
| <b>Ingestion</b>        | Peut provoquer une irritation.                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Contact cutané</b>   | Peut être légèrement irritant pour la peau.                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Contact oculaire</b> | Peut être légèrement irritant pour les yeux.                                                                                                                                                                                                                            |

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes. Les effets peuvent être retardés.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                         |                                                                                                                              |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Moyens d'extinction appropriés</b>   | Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. |
| <b>Moyens d'extinction inappropriés</b> | Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.                                       |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                                         |                                                                                                                   |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Dangers particuliers</b>             | Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante.                                              |
| <b>Produits de combustion dangereux</b> | Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. |

#### 5.3. Conseils aux pompiers

## ACRYLAWAY HIGH T BG

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Éviter la formation et la dispersion de poussières. Éviter la formation de brouillards.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Prévoir une ventilation suffisante. Éviter la formation et la dispersion de poussières. Collecter les poudres en utilisant un aspirateur à poussières avec un filtre à particules ou balayer avec précaution dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Prévoir une ventilation suffisante. Éviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Éviter la formation de brouillards.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Éviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Stocker à des températures comprises entre 0°C/32°F et 10°C/50°F.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### ASPARAGINASE (CAS: 9015-68-3)

DMEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 60 ng/m³

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## ACRYLAWAY HIGH T BG

### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques, résistantes aux poussières.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

#### Mesures d'hygiène

Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration.

#### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à particules, type P3. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                  |                  |
|------------------|------------------|
| Aspect           | Granules.        |
| Couleur          | Jaunâtre.        |
| Odeur            | Caractéristique. |
| Densité relative | 0.6              |

#### 9.2. Autres informations

|                     |                                |
|---------------------|--------------------------------|
| Autres informations | Aucune information disponible. |
|---------------------|--------------------------------|

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

|            |                                                        |
|------------|--------------------------------------------------------|
| Réactivité | Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit. |
|------------|--------------------------------------------------------|

#### 10.2. Stabilité chimique

|                    |                                                                    |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Stabilité chimique | Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------|

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

## ACRYLAWAY HIGH T BG

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Protéger du rayonnement solaire.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun connu.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets toxicologiques** Pas d'information disponible.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante.

**Inhalation** Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Essoufflement. Respiration sifflante/difficultés à respirer. Toux. Les effets peuvent être retardés.

**Ingestion** Peut provoquer une irritation.

**Contact cutané** Peut être légèrement irritant pour la peau.

**Contact oculaire** Peut être légèrement irritant pour les yeux.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### ASPARAGINASE

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> >2000 mg/kg, Orale, OECD 401

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non irritant. OECD 404

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non irritant. OECD 405

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Sensibilisant.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## ACRYLAWAY HIGH T BG

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Aucune information disponible.

#### Informations écologiques sur les composants

##### ASPARAGINASE

##### toxicité aquatique aiguë

|                                                |                                                                     |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| <b>Toxicité aiguë - poisson</b>                | CL <sub>50</sub> , 96 hours: > 31.5 mg/l, Poissons<br>OECD 203      |
| <b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b> | CE <sub>50</sub> , 48 hours: > 31.5 mg/l, Daphnia magna<br>OECD 202 |
| <b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>     | CE <sub>50</sub> , 72 heures: > 31.5 mg/l, Algues<br>OECD 201       |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

#### Informations écologiques sur les composants

##### ASPARAGINASE

|                                     |                                                   |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <b>Persistance et dégradabilité</b> | Le produit est facilement biodégradable. OECD 301 |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas d'information disponible.

#### Informations écologiques sur les composants

##### ASPARAGINASE

|                                     |                                      |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | Le produit n'est pas bioaccumulable. |
| <b>Coefficient de partage</b>       | log Pow: < 0                         |

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas d'information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

## ACRYLAWAY HIGH T BG

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### **Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

## ACRYLAWAY HIGH T BG

### Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

### Commentaires sur la révision

C'est la première version.

### Date de révision

05-02-19

### Numéro de version

1.000

### Numéro de FDS

57102

### Statut de la FDS

Approuvé.



## ACRYLAWAY HIGH T BG

**Mentions de danger dans leur intégralité** H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

EUH208 Contient du ASPARAGINASE. Peut produire une réaction allergique.

**Signature** J Spenceley